

MAIRIE DE SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES

Madame Michèle FLAMAND, Maire

385 Chemin du Village

38330 Saint-Nazaire-les-Eymes

Paris, le 26 septembre 2024,

Objet : Justification de non-recours à une solution de partage de site ou de pylône au titre de l'article L.34-9-1 du Code des Postes de Communications Electroniques

N/réf : SNLE_38431_003_01

Dossier suivi par : Luka Gisbert, lgisbert@free-mobile.fr, 06 95 55 65 63.

Madame le Maire,

Je fais suite à votre demande de justification du choix de ne pas recourir à une solution de partage de site ou de pylône conformément à l'article L.34-9-1 du Code des Postes de Communications Electroniques, tel que modifié par la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021.

Cette demande a été formulée dans le cadre de la transmission, en date du 17 avril 2024, du Dossier d'Information Mairie relatif au projet d'installation d'une station radioélectrique de Free Mobile chemin du Pré Baurau à Saint-Nazaire-les-Eymes

Après étude approfondie menée par nos services, nous vous informons ne pas être en mesure de recourir à une solution de partage de site ou de pylône pour les raisons suivantes :

- *Notre projet avancé sur la commune de Saint-Ismier ne suffira pas à combler notre absence de couverture sur la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes. Il s'agit ici de deux zones différentes.*
- *Les pylônes les plus proches de celui visé en objet sont des sites où Free Mobile est déjà implanté. Une mutualisation sur ces infrastructures causerait inévitablement un doublon inutile.*

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de recevoir, Madame le Maire, l'expression de mes respectueux hommages.



Luka GISBERT

Responsable Relations Collectivités

Territoriales